

Présents : MMES MM. AILLOUD, BERNARD, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CAILLAUX, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, JURY, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PEYTOUD, PORCHERON et VALENCIER

Absents excusés : Mme BAUDRAN, M. RONZON

Absent ayant donné procuration : Mme BAUDRAN à Mme NIVON, M. RONZON à M. JANIN
M. VALENCIER est désigné secrétaire de séance.

Prochain conseil : 19 décembre 2022

Ordre du jour :

BUDGET

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57

Monsieur le Maire explique au conseil que l'Etat a décidé de modifier la nomenclature comptable des collectivités locales passant pour les communes du plan M14 au plan M57. Ce passage sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024 mais, à la demande de la trésorerie, il est proposé de réaliser ce transfert dès le 1^{er} janvier 2023.

Cette nouvelle nomenclature devrait faciliter le travail de lecture des élus mais aussi des citoyens. Elle apporte plusieurs nouveautés avec une nouvelle présentation du budget, une modification des comptes, la suppression du compte de gestion mais surtout la possibilité offerte à l'exécutif de transférer des fonds entre chapitre (sauf celui du personnel) dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles. Ceci devrait limiter l'appel aux décisions modificatives.

Cette nomenclature devrait faciliter la lecture des budgets pour les citoyens et se rapprochera de la nomenclature comptable du privé.

Vote à l'unanimité

PERSONNEL

REMUNERATION AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février et 4 agents recenseurs sont nécessaires pour ce travail et la coordination sera assurée par le secrétaire général et l'agent d'accueil.

Il est proposé de rémunérer les agents recenseurs sous la forme d'un forfait pour les formations et la tournée de reconnaissance et le reste de la rémunération sera basée sur le travail effectué en fonction du nombre de feuilles récoltées et transmises à l'INSEE, y compris les réponses dématérialisées.

Un débat s'engage sur cette question de rémunération et certains s'inquiètent de la difficulté de suivre et calculer la rémunération. Il est précisé aux élus que toutes les feuilles réceptionnées par

l'INSEE sont automatiquement attribuées à un agent. A la fin de la session, l'INSEE transfère un bilan du travail de chaque agent recenseur. Ce bilan permet de calculer rapidement et simplement la rémunération fixée.

Monsieur le Maire aimerait présenter ces agents lors des vœux à la population.

Mme NIVON demande s'il est possible pour un agent recenseur de recenser son quartier, il lui est répondu que le recensement ne peut se résumer à un seul quartier mais à un district. Il en existe 4 sur la commune. Il n'est pas fait obstacle à ce qu'un agent recense le district où il réside.

M. AILLOUD demande s'il ne serait pas intéressant de profiter de ce moment pour vérifier les impôts locaux. Monsieur le Maire l'interdit et précise que le travail de recensement doit et est strictement séparé de toute autre activité. Aucune information obtenue pendant le recensement ne sera transmise aux élus ni à aucune autre entité que l'INSEE.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

CONVENTION MUTUALISATION CANTINE

Monsieur le Maire explique que la cuisine centrale livrait autrefois 2 écoles à Saint-Sorlin, celle privée et celle publique, et l'école de Moidieu. Depuis 1 an, l'école privée de la Source ne prend plus les repas à la cuisine centrale.

La convention vise à reconduire ce qui s'est déroulé les 3 dernières années avec quelques améliorations. Elle confirme la mise en commun de la cuisine centrale qui livrera des repas aux écoles publiques de Saint-Sorlin et de Moidieu. Un comité de pilotage sera créé rassemblant les élus des 3 communes afin de prendre des décisions concertées. Toute décision aura un impact sur le coût du repas et celui-ci pourra être modifié en cours d'année. Le repas des anciens du mercredi est désormais inscrit dans la convention.

Monsieur le Maire explique que cette convention est novatrice puisqu'avant, Eyzin-Pinet gérait et dirigeait seule. Il souhaitait plus intégrer les autres communes et ne plus se contenter d'une simple réunion annuelle pour rendre des comptes.

Mme NIVON s'inquiète pour la loi Egalim qui va apporter des contraintes. Il lui est répondu, qu'en effet, cette loi va impacter la cuisine. Il est attendu par repas 50% de produits labélisés ou bio et au moins 20% de bio.

Monsieur le Maire explique qu'une commission menu se réunit 5 fois par an et valide ou propose des modifications en fonction des menus présentés. La diététicienne est présente pour apporter son expertise.

Monsieur le Maire indique qu'en outre, depuis l'arrivée du nouveau cuisinier, tout est préparé le matin même à l'exception des viandes mijotées. Ceci a apporté des économies au niveau de l'énergie et une amélioration de la qualité. Il fait remarquer également qu'il n'y a plus de soucis à la cuisine avec le personnel actuellement et que ceux-ci sont très volontaires et font face à toutes les situations.

M. PORCHERON imagine que le prix demandé aux autres communes va augmenter, qu'en sera-t-il pour les parents. Il lui est répondu que les parents ont signé un règlement sur lequel figure un tarif. Faute d'inscription dans ce règlement de possibilité d'augmentation, il est délicat de modifier le tarif avant la prochaine rentrée. M. BERNARD reconnaît la dangerosité contractuelle. Mme

NIVON fait tout de même remarquer qu'il y a des imprévus cette année pouvant justifier une augmentation, M. PORCHERON souligne la volonté de la commune de ne pas réaliser de marge sur le prix des repas, Monsieur le Maire lui répond qu'actuellement la marge est largement en négatif.

Mme BODEREAU demande si le prix est fixé en fonction du QF. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a deux sujets. Cette convention évoque le prix du repas pour les communes extérieures. En ce qui concerne les repas vendus aux parents, ceux-ci paient entre 3.70 et 3.99 € alors que le prix du repas servi est supérieur à 7€. Avec 35 000 repas servis chaque année la commune participe à hauteur de 100 000 € chaque année.

Monsieur le Maire est satisfait des repas de qualité et se constate puisque 180 enfants mangent chaque jour. En 2013, 80 repas étaient servis quotidiennement et les élus étaient loin d'imaginer un tel succès. Tout avait été estimé sur une base de présence de 150 enfants maximum. Monsieur le Maire ne peut que constater le succès du service qu'il estime dû à la qualité de la cuisine mais aussi aux activités proposées. M. BERNARD confirme que les enfants sont contents d'aller au périscolaire.

Mme NIVON précise qu'il reste à travailler sur les déchets. En moyenne, 15 kilos de nourriture sont jetés. Monsieur le Maire précise qu'il existe 2 types de déchets : ceux qui n'ont pas été servis et ceux qui n'ont pas été consommés.

Monsieur le Maire revient sur la rédaction de la convention qui a été faite en concertation avec les autres communes.

Vote à l'unanimité

Mme PEYTOUD demande si le COPIL a été demandé par les autres communes, Monsieur le Maire lui répond que c'est bien une proposition d'Eyzin-Pinet qui fait face à des augmentations à venir quasi obligatoire et qu'il était important d'impliquer les autres communes.

Monsieur le Maire précise que la précédente convention limitait les augmentations à seulement 2%. Mais, vu l'inflation, cette limitation est obsolète. Si les tarifs augmentent les communes devront rembourser. Mme BODEREAU demande ce qui se passera en cas de diminution des coûts, Monsieur le Maire lui répond que les communes extérieures seront remboursées. Toute cette mutualisation a été faite dans un souhait de transparence et de collaboration.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme NIVON et M. PEREZ. La première indique au conseil que la CTG est un rapport de 276 pages, très complexe. Elle remercie M. PEREZ d'avoir résumé ce document pour le conseil.

M. PEREZ indique que les communes connaissaient les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) mais ceux-ci sont désormais remplacés par des Conventions Territoriales Globales (CTG) mais qu'ils constituent une continuité des précédents. Un an de travail a été nécessaire entre les partenaires : la CAF, les départements du Rhône et de l'Isère, Vienne Condrieu Agglomération et les communes.

Un diagnostic a été réalisé avec des enquêtes et des entretiens puis des groupes de travail se sont réunis. Ceux-ci ont pu proposer des enjeux et des besoins sur les différents bassins de vie.

Le principe est que si les partenaires intègrent le CTG, la CAF aide si celles-ci répondent aux enjeux. 3 secteurs majeurs sont concernés :

- La petite enfance mais qui n'intéresse que peu la commune puisqu'il s'agit d'une compétence de Vienne Condrieu Agglomération

- Le périscolaire, il en était question sur la précédente délibération. Aujourd'hui, la CAF verse la Prestation de Service Ordinaire (PSO) qui est d'environ 8 000 € pour Eyzin-Pinet
- L'extra-scolaire qui est un sujet plus complexe. Il couvre tous les temps hors scolaire. Ce temps est souvent pris en charge par des groupements de communes permettant de mutualiser les ressources et les coûts. C'est ce qui permet notamment aux enfants d'Eyzin-Pinet d'avoir accès au centre de loisirs de Gemens, au JMLS de Septème et au point jeune d'Estrablin.

Pour cette CTG, il a été proposé de renouveler l'accord entre les 6 communes. La commune de Meyssiez n'a pas souhaité renouveler la convention et Jardin n'a pas donné suite.

Mme NIVON fait remarquer que pour le centre de loisirs, les parents participent à hauteur de 33 % environ. Le reste est partagé entre la CAF et les communes.

M. PEREZ confirme qu'un tiers du coût est pris en charge par chacune des parties : CAF, parents et communes. Il insiste sur le fait que si Eyzin-Pinet ne valide pas les CTG, les enfants n'auront plus accès à Gemens et les parents devront payer plus.

M. PEREZ fait également remarquer que la CAF participe au financement du coordonnateur d'Estrablin. Il s'agit d'un poste dédié et M. PEREZ tient à le remercier pour son implication et ses nombreuses capacités.

Pour ce secteur, les enjeux identifiés sont les difficultés de recrutement (emploi précaire, peu d'heures, peu de rémunération), le désengorgement de Gemens par, notamment, le développement de Septème.

Mme DUPHOT demande s'il ne serait pas intéressant de demander au centre de Vénissieux situé à Eyzin-Pinet, Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une entité privée. M. PEREZ indique que les élus se sont déjà rapprochés d'eux, sans succès. Monsieur le Maire explique que leurs besoins arrivent au même moment que ceux du secteur. M. PEREZ précise qu'il existe d'autres pistes de réflexion.

Mme BERTHELET demande s'il n'est pas possible d'agrandir Gemens, M. PEREZ lui répond que c'est un sujet complexe. Le centre doit déjà être rénové mais l'agrandissement fait partie des objectifs. Il a été proposé aux communes d'ouvrir leur périscolaire.

M. BERNARD fait remarquer que plus de lieux implique plus d'animateurs, M. PEREZ le reconnaît mais ceci rapproche également les centres de la population.

Mme BERTHELET indique que ces heures pourraient intéresser les agents du périscolaire en poste, M. PEREZ le reconnaît également, la mutualisation des embauches sur le territoire fait également partie des objectifs. Monsieur le Maire imagine que ce sera compliqué sachant que tous les besoins existent au même moment : temps du midi et gardes du matin et soir.

Mme DIDIER imagine que ce doit être difficile pour un agent de se découper sur une journée, M. PEREZ imagine plus la mutualisation pour des agents travaillant pendant les périodes scolaires et complétant leurs heures les mercredis et pendant les vacances.

M. CHEVALIER demande si l'extrascolaire est ouvert de 3 à 17 ans, il trouve l'écart très important, Monsieur le Maire lui répond que les tranches d'âge sont séparées.

Mme NIVON fait remarquer que les enfants parlent du centre de loisirs, M. PEREZ indique que 280 enfants d'Eyzin-Pinet ont bénéficié du CEJ en 2021, Monsieur le Maire estime que c'est une bonne chose que d'apporter ce service aux habitants. M. PEREZ signale que le retour des parents est très positif. Mme BERTHELET fait état de plusieurs retours sur le fait que Gemens n'est pas ouvert la 1^{ère} semaine de vacances de Noël, ce qui pose des problèmes de garde pour les parents n'ayant pas d'autres solutions.

Il continue en indiquant qu'un des enjeux est l'inclusion des enfants en situation de handicap avec un besoin de personnel en sureffectif et formé.

Un autre enjeu consiste à identifier les jeunes invisibles. Mme BODEREAU demande si ce sont ceux déscolarisés après 16 ans, M. PEREZ répond que ce ne sont pas forcément que ceux déscolarisés. Il a déjà fait venir la mission locale mais les jeunes invisibles ne viennent pas, il faut aller à leur rencontre. Ce n'est qu'avec une connaissance du quartier et de ses habitants que les choses pourront avancer.

Mme NIVON fait remarquer que ce travail est difficile, d'autant que la mission locale a été arrêtée par le département. M. PORCHERON fait remarquer qu'il existait un service à destination des jeunes avant le COVID. Monsieur le Maire se souvient, il s'agissait de médiateurs. Mais la situation était autre. Il existait des problématiques de délinquance et de dégradation. Aujourd'hui, les choses se sont calmées et c'est sans doute du au fait que la majorité des jeunes vont au centre de loisirs ou à l'accueil des jeunes.

Monsieur le Maire tient à remercier M. PEREZ et Mme NIVON pour leur travail et leur investissement. Ceci a représenté beaucoup de réunions et de documents à lire et analyser. Concernant l'élaboration de la CTG pour la partie petite enfance, VCA a été accompagné par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire reconnaît son scepticisme au démarrage du CTG car quand l'Etat, dont la CAF en fait partie, souhaite rassembler les entités, c'est souvent en vue de réaliser des économies. Mme NIVON précise que ces CTG ont été initiée par la Caisse Nationale des Affaires Familiales (CNAF) qui incite beaucoup aux regroupements.

Vote à l'unanimité

DIVERS

CONSEILS JURIDIQUES, CHOIX AVOCAT

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion de travail il a été question du droit de préemption sur un bâtiment au centre village. La commune doit prendre position sur ce point. Le législateur a donné le droit de préemption aux collectivités à condition d'y avoir un intérêt.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que le conseil municipal doit veiller à l'intérêt général et pas aux intérêts particuliers. Le souhait de tous les élus est de conserver une boulangerie à l'emplacement actuel mais aussi les commerces en centre village.

Une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été reçue en Mairie mais couvrait 2 lots, dont une maison d'habitation pour laquelle la commune n'a aucun intérêt. Conformément à la loi, il a été demandé au notaire de faire 2 DIA.

Le droit de préemption est exercé par l'agglomération mais, dans certain cas, ce pouvoir peut être transféré au Maire. La question est de savoir s'il est possible et opportun d'utiliser le droit de préemption.

Monsieur le Maire prendra rendez-vous avec les futurs acquéreurs et l'agence économique pour connaître leur position. Sa problématique la plus importante est la boulangerie, sachant que celle-ci est fermée depuis plus de 6 mois. Plusieurs solutions ont été cherchées en Mairie et 2 dépôts de pain sont proposés mais personne ne peut se satisfaire de cette solution. Il estime qu'une boulangerie est fondamentale et souhaite que la commune puisse maîtriser ce sujet.

Monsieur le Maire précise que la commune est déjà propriétaire de plusieurs locaux loués aux commerces et qu'il s'agit d'un secteur très important et qu'il convient de maîtriser.

La position est relativement simple, soit un arrangement viable est trouvé avec les acquéreurs soit la commune préempte.

L'immeuble est en très mauvais état, la boulangerie n'est pas accessible et il manque une terrasse pour la pizzeria. Monsieur le Maire aimerait déplacer le bâtiment pour créer une terrasse et végétaliser les environs et en profiter pour mieux gérer les eaux de pluie.

A noter qu'à l'arrière du bâtiment de la boulangerie se trouve des locaux vétustes et qui ne sont pas à l'abri d'un arrêté de péril.

Si la commune préempte, le bâtiment devra être visité, notamment avec les services des domaines qui donneront un avis sur le prix.

M. VALENCIER reconnaît l'intérêt de végétaliser mais appelle à la prudence. Il fait remarquer que beaucoup de boulangeries quittent les centres ville pour bénéficier de plus de stationnements.

Monsieur le Maire en est conscient.

Monsieur le Maire indique que l'objectif est de maîtriser le foncier des commerces et pouvoir dire ce que souhaite la commune pour le bien des habitants. Si la commune ne préempte pas, le seul outil à disposition pour limiter la construction sera le PLU. Et il n'y aura pas de garantie qu'une boulangerie ou un commerce de proximité soit installé.

Mme BODEREAU demande si la pizzeria est concernée, Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative même si rien n'est décidé pour le moment. Des échanges auront lieu avec l'avocate proposée.

Monsieur le Maire insiste sur l'obligation qui pèse de devoir densifier le centre village à cause des ZAN et de l'avenir de l'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que même s'il s'agit d'un pouvoir du Maire, il demandera toutefois la position des élus. Le sujet étant très complexe, c'est pourquoi il est proposé de se faire accompagner d'un avocat.

Vote à l'unanimité

PARTICIPATION AU 4L TROPHY

Monsieur le Maire explique qu'un jeune d'Eyzin-Pinet et un autre d'Estrablin souhaitent participer au 4L trophy et sollicitent une participation de la commune. Il précise avoir pris contact avec Estrablin qui n'a pas encore pris position mais a indiqué suivre la décision d'Eyzin-Pinet.

Mme NIVON précise qu'à Eyzin-Pinet c'est un jeune du Rousset.

Mme DIDIER se souvient qu'un 4L trophy avait été organisé avec les écoles une année, Mme NIVON fait remarquer que les écoles ont refusé, car pas dans les projets 2022-2023, cette année et, qu'à l'époque, la commune n'avait pas été sollicitée.

Monsieur le Maire propose que les jeunes présentent leur projet au marché de Noël.

Mme NIVON précise qu'il existe 2 types d'aide : soit une aide à la rénovation du véhicule soit une aide pour l'acquisition de matériel scolaire.

Mme DIDIER demande s'il ne pourrait pas y avoir de collecte scolaire, M. PORCHERON lui rappelle que l'école n'a pas voulu participer cette fois. Mme DIDIER reformule indiquant qu'elle appelait aux bonnes volontés auprès des parents lors de l'école.

M. CHEVALIER est sceptique et demande si la participation est pour financer un voyage ou des stylos.

Monsieur le Maire aimerait aussi avoir un regard sur le budget.

Mme BODEREAU rappelle que la commune a participé à hauteur de 100€ au trail des Alyzée. Mme NIVON en profite pour prévenir le conseil que l'équipage subventionné est 18^e sur 60 et qu'il figure bien le logo de la commune sur leurs publications. Concernant le 4L trophy, Monsieur le Maire estime qu'il manque trop d'informations et il aimerait échanger avec les participants. M. VALENCIER aimerait également qu'ils prennent contact avec le comité des fêtes s'ils veulent être présents au marché de Noël.

Pas de délibération

CHOIX DE NOM ET LOGO BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire explique que, depuis cet été, il existe un logo unique pour toutes les bibliothèques de France. Il est proposé de l'apposer sur le bâtiment de la bibliothèque municipale. A cette occasion, il est proposé de baptiser la bibliothèque du nom de l'habitante d'Eyzin-Pinet qui a initié ce service et a ouvert la première bibliothèque à son domicile.

La première mention de cette bibliothèque remonte à 1984 dans un bulletin municipal.

Il est proposé de dénommer le service « Bibliothèque Municipale Claude Duphot ». Mme NIVON fait remarquer que même si elle est amenée à se déplacer, le logo et le nom pourront suivre le service.

M. BERNARD appelle à apposer une plaque à l'entrée pour expliquer le choix du nom.

Monsieur le Maire et Mme PEYTOUD saluent cette initiative.

Etant membre de la famille par alliance, Mme DUPHOT ne participera pas au vote.

Monsieur le Maire signale que la bibliothèque est trop petite pour une commune de notre taille. Il existe un projet de la déplacer en lien avec le projet de l'école. Mais, compte tenu de l'augmentation des coûts et de la natalité en baisse, beaucoup de questions se posent. Sachant que le lotissement ne comblera pas les départ. Il imagine mal entamer l'agrandissement de l'école en annonçant fermer une classe. Actuellement, le problème de place se situe surtout au périscolaire. M. PORCHERON signale aussi la question du budget. Monsieur le Maire appelle à la vigilance car des subventions sont en cours sur le sujet et s'éteindront dans les années à venir.

Vote à l'unanimité (Mme DUPHOT n'a pas pris part au vote)

M. AILLOUD demande s'il y aura une cérémonie, Monsieur le Maire confirme et souhaite inviter le compagnon de Mme DUPHOT. A ce sujet, M. CAILLAUX propose de bien préciser qu'il s'agit de Madame Claude DUPHOT ce que soutient Mme PEYTOUD.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CIAF) : DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire explique que cette commission est une nouveauté et la commune doit à la fois élire des membres et en désigner d'autres. Concernant la désignation, le conseil doit choisir un représentant en son sein mais aussi 4 propriétaires de bois.

Pour proposer des noms, Monsieur le Maire s'est rapproché du syndicat agricole.

** Départ de M. CAILLAUX**

Concernant le représentant du conseil, Monsieur le Maire propose Mme DUPHOT.

Pour les propriétaires de bois, Monsieur le Maire demande à M. MANTEL s'il est volontaire pour y assister. Ce dernier ne s'y oppose pas. En conséquence, Monsieur le Maire propose comme représentants :

- M. BAUDRAN, titulaire
- M. MANTEL, titulaire
- M. GAMET, suppléant
- M. VINCENDON, suppléant

Mme BODEREAU demande si ces personnes ont été consultées, Monsieur le Maire répond par l'affirmative par le biais du syndicat agricole.

**** Retour de M. CAILLAUX ****

Monsieur le Maire explique que la CIAF couvrira 6 communes, dont Eyzin-Pinet, qui n'avaient pas de règlement de boisement. Ceci commençait à poser des difficultés.

Vote à l'unanimité

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CIAF) : ELECTION DES MEMBRES

Monsieur le Maire explique que dans la continuité de la délibération précédente, il est demandé aux élus d'élire 3 représentants qui sont propriétaires de foncier non bâti sur la commune. La commune a procédé à une publicité légale sollicitant des candidats pour cette élection. Seulement 3 candidatures ont été reçues.

Cette élection doit se tenir à bulletin secret. Une urne transparente a été préparée à cet effet et chaque élu se voit remettre un bulletin de vote où est inscrit les 3 candidats et sur lequel les élus peuvent choisir entre 0 et 3 noms.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus pour aller voter. Mme NIVON et Mme BERTHELET procèdent au dépouillement.

**** Départ Mme DUPHOT ****

M. Bourgey : 13 voix

M. Burllet : 15 voix

M. Dupuis : 13 voix

M. Burllet est élu membre titulaire. Comme il ne reste plus qu'une place de titulaire, Monsieur le Maire procède à un deuxième tour de vote.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus pour aller voter. Mme NIVON et Mme BERTHELET procèdent au dépouillement.

M. Bourgey : 8 voix

M. Dupuis : 13 voix

M. Dupuis est élu membre titulaire. M. Bourgey est élu membre suppléant.

M. MANTEL demande si les membres auront des instructions, Monsieur le Maire le rassure en lui indiquant que le département prendra en charge les élus et les désignés.

CONVENTION MUTUALISATION DES SERVICES DE POLICE

Monsieur le Maire annonce qu'un accord a enfin été trouvé entre les 4 communes du secteur concernant la mutualisation des services de police pour les délits routiers.

La signature aura lieu à Saint-Sorlin à la demande de Monsieur le Maire qui souhaitait que la plus petite commune soit valorisée.

Cette convention prévoit que les 3 services de police se mettent en commune pour acquérir, entretenir et utiliser un radar jumeau sur les routes des communes.

M. VALENCIER demande sur quelles routes les policiers municipaux pourront verbaliser, Monsieur le Maire lui répond que ce sera sur les routes départementales et les routes communales.

M. CAILLAUX demande quelle est la durée de la convention, Monsieur le Maire indique qu'elle est d'un an renouvelable.

Mme DIDIER signale qu'un radar pédagogique est installé à Gemens, M. PORCHERON indique qu'un radar similaire va être acquis par Eyzin-Pinet. Si l'installation semble temporaire, c'est volontaire pour permettre le déplacement du radar. L'objectif est de faire des sessions afin de constater la vitesse.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS

Repas des séniors

Mme NIVON fait un retour sur le repas annuel des séniors. 161 personnes étaient présentes, 14 ont été obligées de se décommander au dernier moment. M. VALENCIER fait remarquer que certains avaient oublié également.

Monsieur le Maire fait état d'une grande satisfaction des convives que ce soit au niveau du repas que du service et de l'animation.

Monsieur le Maire exprime sa grande fierté d'avoir pu proposer un repas préparé par la cuisine centrale et servi par les agents communaux.

Mme NIVON remercie tous les volontaires présents de 8h00 à 20h00. La préparation s'est bien passée et elle remercie tout particulièrement ceux présents le matin et qui sont revenus le soir. Monsieur le Maire tient à remercier Mme NIVON pour tout son travail d'organisation et Stephen, le responsable des services techniques, qui a réalisé les décorations de table.

Mme DIDIER souligne que la décoration était très jolie, Mme NIVON confirme, surtout les bonhommes de neige en rondin qui seront d'ailleurs réutilisés.

Monsieur le Maire estime que la journée s'est bien passée et a été heureux de voir les anciens danser, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps. Il remercie également M. PORCHERON d'avoir aidé les cuisiniers.

PC et DP

Monsieur le Maire donne lecture des derniers permis de construire et déclarations préalables qui ont été rejetées ou approuvées.

Utilisation du parking du pôle de santé

Monsieur le Maire demande à la commission fête et cérémonies de réfléchir sur l'utilisation de ce parking. Tout le monde avait habitude de l'utiliser pour les cérémonies mais ceci pose désormais des problèmes pour l'accessibilité du public au centre de soins. Il précise que les problèmes n'existent que quand un évènement est préparé en journée de semaine, pas les week-ends. M. BERNARD demande s'il y a d'autres jours que les 8 décembre qui gênent, Mme NIVON évoque le 13 juillet et le Caravan'Jazz.

Monsieur le Maire propose d'utiliser le terrain et la buvette des boules. Il ne pensait pas que le pôle de santé aurait autant de succès.

Mme NIVON précise que le 13 juillet s'est bien passé puisque seule une partie du parking a été bloqué en journée. M. BERNARD propose de continuer dans cette direction. Monsieur le Maire estime que les choses ont évolué avec le parking de la montée du Stade. Mme DIDIER évoque le parking de la piscine. Concernant son idée, Monsieur le Maire reconnaît qu'il y a un problème lorsqu'il y a un concours de boules.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Monsieur le Maire donne projection d'un projet présenté aux élus intercommunaux. Le dossier du PLUi va être démarré par le conseil communautaire mais, compte tenu des délais, le travail de cette mandature sur le PLUi s'arrêtera à la consultation des Partenaires Publics Associés (PPI). Ce PLUi contiendra un règlement et un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) commun à toutes les communes mais le zonage sera décidé par chacune des communes. Ce travail ne commence que cette année car, lors de la fusion des intercommunalités en 2018, aucune des deux n'avait la compétence. Le dossier aurait dû démarrer à ce moment. Mais, compte tenu des votes récents de plusieurs PLU et devant le refus de nombreux Maire, l'intercommunalité de Vienne a pris la compétence urbanisme avant la fusion, permettant de décaler les PLUi de 5 ans et de faire vivre convenablement les PLU et permettre à chacun de mieux se préparer.

Monsieur le Maire reconnaît que l'urbanisme est toujours un dossier complexe et sensible, tout particulièrement en ce qui concerne les zonage et les règlement des PLU.

Mme BODEREAU demande si le PLUi aura lui aussi une durée de vie d'environ 10 ou 15 ans.

Monsieur le Maire lui répond que ça sera le cas. Il précise également que le PLUi devra être compatible avec le SCOT et le SRADDET. M. PORCHERON reconnaît que le SCOT limite déjà les PLU.

Monsieur le Maire alerte sur la prise en compte des Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Il prévient que ceci conduira obligatoirement à une densification comme cela se pratique déjà dans les pays voisins.

INTERCOMMUNALITE

Bureaux

Monsieur le Maire signale que la Délégation de Service Public (DSP) sur la gestion des gens du voyage a été signée.

L'agglomération travaille sur un règlement pour la voirie.

Service cycle de l'eau

Il a été question des tarifs de l'eau. Avec l'augmentation de l'énergie, ceci pèse sur les comptes des délégataires.

Il n'est pas prévu que l'eau potable augmente à Eyzin-Pinet les années à venir mais l'assainissement devrait passer de 1.64 € le m³ à 1.67 en 2023 puis 1.72 en 2024.

Il est projeté de proposer des tarifs d'assainissement identique pour tout le territoire intercommunal.

Pour l'eau potable, les tarifs seront identiques en fonction des sites de production. Beaucoup de travaux sont à prévoir pour améliorer le maillage.

Assainissement

M. PORCHERON signale que les travaux sont toujours en cours pour le raccordement à la station d'épuration. Désormais, les actions portent sur les stations de relevage.

Une partie des travaux sur la route ne donnent pas satisfaction puisqu'un affaissement a été constaté. Il a déjà été dit que la commune ne participerait pas financièrement s'il est reconnu que le problème est lié à une décision ou une action de l'entreprise.

Il restera la route des Crez et la départementale qui resteront à reprendre. Les travaux ont été décalés car il faisait trop froid.

INFORMATIONS

Silo pour pellets

Monsieur le Maire annonce que le silo pour pellets est installé. Restent à prévoir les branchements. Le bardage en bois a été interrompu par la pluie.

Rue du Stade

M. PORCHERON informe que les plantations rue du Stade vont commencer.

Monsieur le Maire précise qu'il y a toujours un souci avec le réseau d'eaux pluviales.

M. PORCHERON explique que 3 réseaux sont présents sous cette route : l'ancien réseau d'eau pluviale posé en 1995, l'ancien réseau d'assainissement et l'actuel réseau d'assainissement.

L'ancien réseau d'eau pluvial a certaines sections qui ont été écrasées et il a été condamné au profit de l'ancien réseau d'assainissement. Mais le réseau doit accueillir plus d'eaux que prévu. Le diamètre de ce réseau est de 200, ce qui semble insuffisant. Une étude va être réalisée pour estimer la quantité d'eau qui se déverse depuis l'amont.

A proximité, la fontaine a été débouchée cette semaine.

Route de Meyssiez

Monsieur le Maire explique que les études pour les travaux sur la route de Meyssiez se poursuivent. Une importante réflexion est menée concernant la gestion des eaux de pluie. Ceci aura un impact sur le coût des travaux.

Déneigement

M. PORCHERON revient sur la commission déneigement qui s'est bien déroulée. Tout le monde espère qu'il n'y aura pas de neige cette année. Le prix horaire est passé de 67 à 77 € à cause de l'augmentation du prix des carburants.

Des demandes d'élagage ont été formulées et une recherche de solution pour la saleuse est toujours en cours. Une solution temporaire existe pour cet hiver.

Les tracés des déneigeurs vont être refaits.

Route Chez Monsieur

Monsieur le Maire indique que le ralentisseur ne donne toujours pas satisfaction. Il a été demandé 8% de pente et celle-ci reste entre 5 et 6%. La reprise n'ayant pas été satisfaisante, elle n'a pas été acceptée.

Déneigement

M. PORCHERON informe le conseil que les agriculteurs, acteurs du déneigement, seront prochainement invités à une réunion le 10 novembre.

Stade

M. BERNARD indique qu'il n'y a plus d'accès pompier au stade depuis la pose de blocs de béton.

M. PORCHERON précise qu'il n'existe pas de réglementation à ce sujet mais que ce problème sera résolu avec l'installation d'une barrière amovible.

Monsieur le Maire précise que la pièce a été fabriquée mais que les services techniques manquent de temps actuellement. A ce sujet, les services ont été sollicités pour ouvrir le stade le temps d'une animation et surtout le week-end complet, Monsieur le Maire annonce avoir refusé. Il ne souhaite pas revivre l'expérience de cet été. Il estime que la commune a été chanceuse mais ne souhaite pas prendre de risques.

Veillée jeu

Mme NIVON rappelle qu'une veillée jeu est organisée demain par la Ludo mobile.

Elle demande à tous les volontaires de se présenter à 16h30 pour aider à l'installation.

Colis de Noël

Mme NIVON annonce que les colis de Noël seront préparés le 16 décembre à 14h00. Ils devraient être récupérables par les élus dès 15h30 ou 16h.

Vœux du Maire

Mme NIVON rappelle que les vœux du Maire auront lieu en 2023 le 8 janvier. Ça sera une première pour les élus de cette mandature.

Elle annonce qu'elle aura besoin de volontaire pour la mise en place dans la grande salle et qu'une vidéo de l'agglomération sera projetée.

Communication

Mme BERTHELET annonce que Vienne Condrieu Agglomération va préparer et mettre à disposition des articles à insérer dans les bulletins ou les réseaux sociaux.

Elle informe qu'il existe une plateforme APIDAE avec l'agenda contenant toutes les manifestations sur le territoire. Celle-ci est gérée par l'office du tourisme et fait un relais dans l'agglomag.

Sur ce dernier point, l'Agglomag a changé de distributeur et il souhaite la présence d'un élu ou d'un agent pour la première tournée afin de se familiariser avec l'environnement de distribution.

Mme PEYTOUD estime que les listes de diffusion d'Eyzin-Pinet sont suffisamment bien faites pour éviter cette présence. Mme BERTHELET précise que c'est un souhait de l'agglomération pour

vérifier le travail du nouveau prestataire et Monsieur le Maire a sollicité M. CHEVALIER et M. VALENCIER sur la question.

Rivière du Merdaret

M. VALENCIER prévient que les blocs de pierre du pont sont toujours dans la rivière. Ceux-ci ont été poussés par un véhicule à la suite d'un accident sur le pont. Il est inquiet des conséquences en cas de forte pluie. M. PORCHERON répond que la commune ne peut pas intervenir car il s'agit d'une route départementale et qu'elle n'a pas l'équipement adéquat. C'est au département d'effectuer ce travail.

Ambroisie

Mme BODEREAU fait un bilan de l'ambroisie. Celle-ci a été très présente cet été à cause de la sécheresse.

Elle appelle à la vigilance sur les travaux au lotissement car cette plante aime les déplacements de terre et les travaux.

Séance levée à 22h38

Validé à

le

Le Maire
C. JANIN

Le Secrétaire
A. VALENCIER